

## CR de la réunion du CA du 24 juin 2024

Présents : Gérard ALVARADO, Christian BARRIERE, Jean-Michel BOITEUX, Lionel CASSES, Evelyne CIRIEGI, Marc DENISET, Bernard FAVAREL, Marie HELIER, Ahcène KADEM, André MICHEL, Chantal MICHEL, Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD, Patrick RIVERA, David ROBERT, Ingrid STUTZ, Christian ZAKARIAN

Excusés : Christine CONDAMINET, Armelle KEROMNES, William LEGUY, Didier MONTOURSIS, Marie-Thérèse POLICON, David ROBERT

Absents : André DONZON, Emmanuel GOURBESVILLE, Papa Saly KANE

Jean-Louis SILORET n'a pas été convoqué, à la suite d'une erreur dans l'envoi des convocations.

Approbation du PV du 23 mai 2024

Le secrétaire général rappelle que les statuts imposent la présence d'au moins deux membres du bureau parmi : le président, la trésorière et le secrétaire général. Or, en l'absence de la trésorière et du secrétaire général, la réunion n'a pas pu se tenir valablement. Malgré cela, les points à l'ordre du jour ont été évoqués et traités, et un procès verbal a été établi par la secrétaire adjointe. Il est demandé de substituer les termes « stagiaires » par les termes « alternants ». Sous cette réserve, le PV de la réunion est approuvé.

Il est décidé de ne pas reprendre l'ensemble des points traités lors de la dernière réunion, et d'en adopter le PV en l'état.

Pour autant, une discussion s'engage sur l'audit réalisé en 2023 (choix de l'auditeur, choix des personnes auditées, cahier des charges, non consultation du CA, ...).

Pascal-Pierre refait l'historique de la commande et de la réalisation de l'audit. Il admet que la non consultation du CA est une erreur. Il est souligné que la présentation des conclusions de l'audit au bureau du 28 août 2023 n'a pas donné lieu à discussion ni à une présentation ultérieure au CA. Le président indique que l'audit a été exploité par Robert DAVID, en consultation avec les salariés, pour l'élaboration de la feuille de route. Evelyne CIRIEGI rappelle que toutes décisions engendrant un rapport d'audit et des implications financières doivent être présentées au CA.

Ingrid signale qu'à la lecture de la feuille de route, elle constate que concernant les recommandations du rapport d'audit, une seule a été reprise dans la feuille de route présentée le 16 novembre, et que la situation entre la réunion du 23 avril et aujourd'hui n'a pas évolué en ce qui concerne la gouvernance. Le débat se poursuit sur les carences dans l'information du bureau et du CA (démission de Mané, présence de stagiaires, état de la comptabilité non disponible, nomination de David ROBERT en tant que responsable RH, ...), et sur la mise à jour du site internet. Marie indique qu'elle a essayé de mettre à jour le site, mais qu'elle a probablement fait des erreurs techniques, par méconnaissance du fonctionnement du site.

Le débat reprend sur la gouvernance, les modalités et les attendus de l'audit, le comportement de David ROBERT, notamment vis-à-vis de Romain LEGRAND et de Baptiste COUETTE.

La discussion porte ensuite sur les recrutements futurs et la direction qu'il convient de donner à nos actions et à notre fonctionnement.

PP expose sa vision des recrutements et du fonctionnement. Il est défavorable à remplacer les personnels licenciés et démissionnaires poste pour poste. Il propose de recruter à la rentrée un-e

responsable CRIB, avec un tiers du temps consacré au secrétariat et aux tâches administratives, ainsi qu'une personne pour remplacer le poste de Mané, chargée du dossier Bénévolat : Jeux m'engagent. Evelyne rappelle qu'un des rôles essentiels d'un CDOS est de fédérer l'esprit sportif olympique au travers des comités départementaux qu'il faut aider à mieux fonctionner, autour de quatre secteurs en charge de projets, orientés en fonction de la spécificité de chaque CDOS. Les salariés des CDOS travaillent donc en fonction de ces projets, sur les quatre secteurs. Les CDOS d'Ile de France doivent, chacun à leur mesure, couvrir le champ des quatre secteurs. Les projets sont définis en Conseil d'Administration.

PP indique qu'un responsable du CRIB est dévolu à rencontrer les comités et collecter leurs demandes et besoins, ce à quoi Christian BARRIERE répond que le CRIB est un dispositif d'état, délégué au CDOS, pour lequel un financement de fonctionnement est accordé, sur des missions d'information et d'accompagnement spécifiques, qui sont différentes des missions régaliennes du CDOS.

Ingrid s'interroge quant à la possibilité de rattrapper tout le retard accumulé dans le traitement des dossiers. Elle souligne la nécessité de rétablir un secrétariat. Se pose la question des finances, qui conditionnent les recrutements futurs. Evelyne apporte des informations sur le financement ANS. L'enveloppe de l'Ile de France et sa répartition ne sont pas encore connues. La subvention du Conseil Départemental n'est pas encore connue.

L'ARS nous accorde 6000€, sur les 10000€ projetés. Concernant l'aide à l'emploi, la subvention sera de 8000€ en 2024 et 8000€ en 2025 sur un poste, ainsi que 8000€ en 2024, 7000€ en 2025 et 6000€ en 2026 sur un autre poste. Sur le poste précédemment occupé par Romain, créé en 2015/2017, consolidé en 2020, pérennisé en 2021/2024, la demande a été faite à hauteur de 6000€.

S'ensuit une discussion sur l'avenir de la Maison du Sport à Gentilly, qui s'avère incertain, et sur l'avenir des subventions de l'état.

PP pense que le CDOS n'a plus les moyens de disposer d'un poste de secrétaire à part entière. Plusieurs membres du CA s'étonnent du fait qu'il y a quelques mois (avant la mise à pied puis le départ de l'ancienne secrétaire), la question ne semblait pas se poser. Le Président répond que le budget prévisionnel prévoyait des subventions de soutien à l'emploi et des subventions pour des actions prenant en compte le financement d'une partie de ces emplois, qui n'ont pas été confirmées. La question demeure : que se serait-il passé en terme de financement des emplois si deux alternants n'avaient pas été licenciés, si une salariée n'était pas partie et une autre n'avait pas démissionné ? Le Président répond qu'il aurait peut-être fallu recourir à une réduction de personnel à l'issue de la saison.

Jean-Michel BOITEUX avance que, quelles que soient les raisons qui ont amenées aux difficultés actuelles, si la gouvernance n'est pas réformée, avec un fonctionnement qui soit clair, hiérarchique et démocratique, on risque de se retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui avec de nouveaux recrutements.

Le Président affirme qu'il n'y a pas eu de volonté de « chasse aux sorcières » et que les licenciements n'ont pas de lien avec la feuille de route. Les données financières ont changé entre la présentation de la feuille de route et aujourd'hui.

Marc DENISET attire l'attention sur les risques liés aux possibles recours des salariés licenciés devant les prud'hommes et des conséquences financières qui n'ont pas été budgétisées.

Bernard FAVAREL doute qu'il n'y ai pas eu de « chasse aux sorcières » et doute que le Président n'ait pas mesuré les conséquences des licenciements.

Il est dommageable à cet égard qu'il ne soit pas possible de disposer d'un état financier, à cause d'un problème de logiciel.

Marie indique que dans sa fonction de trésorière, elle est en difficulté, et doit faire appel au commissaire aux comptes régulièrement devant un logiciel qu'elle ne maîtrise pas. Elle s'engage à

communiquer les comptes demain (mardi 25 juin 2024).

Une vive discussion s'engage sur les implications financières pour le CDOS et sur la responsabilité civile du Président.

Evelyne rappelle qu'à chaque CA, au même titre que d'autres points habituels, un point financier doit être présenté aux administrateurs.

PP affirme qu'il n'y a pas de volonté de ne pas présenter un état financier, que la difficulté vient d'un blocage du logiciel, qu'il suppose provoqué par une erreur répétée dans la saisie du mot de passe.

Marie précise que la réserve financière s'élève à 205 000€ et la trésorerie à environ 15 000€. Des subventions sont à recevoir (6 000€ perçus à ce jour).

Chantal souligne que le budget prévisionnel a été majoré à hauteur de 50 000€, pour des projets, précise le Président, liés à l'année des JOP.

Ingrid relève qu'avant de recruter, il convient de solder les affaires en cours. Elle s'enquiert des demandes des deux alternants, de la décision du CDOS quant à ces demandes, et des conséquences qui en découlent. Elle suggère qu'Aurélie puisse rattraper le retard pris dans la gestion administrative pendant l'été. PP indique qu'il se chargera des factures des participations aux frais des comités logés. Bernard se demande si le CROSIDF pourrait ponctuellement nous apporter son aide sur ce point. Il insiste sur la nécessité de trancher quant aux demandes des alternants licenciés.

La discussion porte alors sur ces demandes. Un résumé des entretiens a déjà été produit par William et communiqué aux membres du CA. PP, considérant que les demandeurs se sont déclarés ouverts à la négociation, propose que leur soit accordée la moitié de leurs prétentions. Le calcul de la somme demandée par chaque alternant s'établit à environ 9 000€ (semaine de mise à pied, mois restants sur leur contrat initial, deux mois supplémentaires pour préjudice moral, congés payés).

Il s'agit de mettre en place une transaction, sans certitude que cela évite un recours devant les prud'hommes, et de se renseigner sur une formulation de convention qui puisse nous sécuriser, auprès d'organismes auxquels nous adhérons ou dont nous sommes partenaires, et disposant d'une expertise (COSMOS ? Paris Profession Sport ? CROS IDF ?)

Après un rappel des événements qui ont conduits à cette situation, une discussion s'engage sur la réponse à faire aux alternants, Candice BESSARD et Steven HENG, qui ont été reçus en entretien et ont formulés leurs demandes par courriel.

Il ressort d'un tour de table et des réflexions des membres du CA la résolution suivante :

Le Conseil d'Administration prend acte et accède aux demandes de Madame Candice BESSARD et de Monsieur Steven HENG, demandes formulées par courriel su 07/06/2024 (Madame Candice BESSARD) et du 08/06/2024 (Monsieur Steven HENG), dans le cadre d'un accord transactionnel, à hauteur de 9 000 € par demandeur.

La résolution est mise aux votes.

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 2

La résolution est adoptée.

La discussion s'engage alors sur la décision de faire appel à un avocat pour rédiger la transaction, ou faire appel à un autre organisme (COSMOS, MAIF, ...). Qui contacte les demandeurs ?

Christian indique William serait susceptible de continuer à s'occuper de ce dossier, en tant que de

besoin.

Marie propose de contacter les organismes précités et de faire un retour à tout le monde.

Evelyne propose de soumettre le sujet à la commission juridique du CROS IDF, pour une réponse rapide (rédaction du courrier). Un extrait du CR sera envoyé à Evelyne dès demain (mardi 25/06).

PP précise que si les demandeurs prennent contact pour connaître la décision du CA, il leur répondra que leur demande a été acceptée par le CA, dans les termes de la motion votée, et qu'il leur indiquera qu'un projet de convention transactionnelle est en cours de rédaction.

Arrêt des commissions RH et Financière

Après discussion, une résolution est proposée aux votes :

Le Conseil d'Administration rappelle qu'il n'a jamais validé la création d'une commission RH ni d'une commission financière et, de ce fait, qu'elles n'ont pas d'existence statutaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

La résolution est adoptée.

Ingrid demande quels sont les projets qui restent à mener. (Jeux de Kar'tiers ?, Journée sur l'héritage des Jeux le 11 décembre). Elle réitère sa proposition de demander à Aurélie de rattraper le retard accumulé, pendant l'été.

PP rappelle qu'Aurélie est seule, qu'elle prendra des congès cet été, et que le CDOS devra donc obligatoirement fermer pendant une partie de l'été.

Compte tenu de l'absence de point financier, rien n'est acté sur les recrutements, le CDOS sera fermé pendant 4 à 5 semaines de fin juillet à fin août.

Il conviendra fin août, avec le point financier, de statuer en CA sur les priorités et sur ce qui est mis en place.

Le secrétaire général rappelle le calendrier des réunions programmées fin août et en septembre. Il indique qu'il ne pourra pas participer à la réunion prévue le 26 août, ni à celle du 17 septembre et attire l'attention du CA sur le fait que les présences du président et de la trésorière seront donc obligatoires pour la validité des débats, selon les dispositions des statuts.

La prochaine réunion du CA est donc décalée au 9 septembre. La réunion du 26 août est annulée.

Jusqu'à la fin de l'année, il n'y aura que des réunions de CA. Pour les futurs recrutements, les CV devront être communiqués à l'ensemble des administrateurs. Les décisions seront prises en CA. Une organisation devra être mise en place avec des personnes disponibles.

Le point suivant porte sur les 150 places JO allouées au CDOS 94. Evelyne précise que ces billets donnent accès à la partie grand public du Club France (Grande Halle, fanzone, animations, ...).

Après discussion, il est décidé d'allouer 6 places à chaque membre du CA, qui pourra les distribuer à sa discrétion.

En question diverse, Marc demande si le moment convivial en fin de réunion est remis en question. Le secrétaire général répond qu'il a prévu des provisions pour le moment convivial du soir.

André MICHEL demande si à l'avenir il ne serait pas souhaitable d'introduire dans le contrat de travail des salariés l'obligation de respecter la charte de l'olympisme, la laïcité et les valeurs de la république. Il est répondu qu'une charte informatique est prévue, à la remise du matériel informatique et d'un téléphone professionnel.

Ingrid demande ce qu'il en est du point évoqué lors de la dernière réunion, concernant une demande de l'association APS pour l'hébergement de formations à la Maison du Sport.

Il apparaît qu'aucune demande n'a été reçue de la part d'APS.

PP propose une gratification de 500€ pour deux stagiaires qui ont aidé à la réalisation des actions du CDOS durant ces dernières semaines (stage de deux mois).

Après discussion, il est procédé aux votes.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 3

Christian fait la remarque qu'il serait nécessaire d'accueillir correctement les stagiaires avec un personnel dédié. Qui s'est occupé d'eux pendant ces deux mois ?

Le président répond qu'au début de leur stage, Aurélie et Mané les ont pris en charge, puis après la démission de Mané, Aurélie a été en charge des deux stagiaires.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h15.